

# **Termes de références Audit Financier pour le projet :** *« Tawazon Tabie »*

## **Généralités :**

**Entité :** FAIR TRADE LEBANON

**Objet :** Audit du Projet : « Tawazon Tabie »

**Période à auditer :** 01/01/2024 - 31/12/2026

**Date limite de dépôts des offres :** 20 juillet 2024

**Date estimée de démarrage :** Septembre 2024

**Lieux de l'audit :** Locaux de Fair Trade Lebanon, Centre Hourani, 2ème étage, rue Saint Elie, Hazmieh, Liban

(L'ensemble des pièces justificatives des dépenses éligibles seront mises à disposition de l'auditeur au Liban dans les locaux de FTL à Beyrouth, y compris pour les dépenses engagées par le partenaire du projet)

## **Table des matières**

<b>I. Avant-propos</b>	<b>1</b>
<b>II. Description du projet</b>	<b>2</b>
<b>III. Objectif de l'audit</b>	<b>4</b>
<b>IV. Organisation de l'audit</b>	<b>5</b>
<b>IV1. Méthodologie et approche de l'audit</b>	<b>5</b>
<b>V. Déroulement et Étendue de l'audit</b>	<b>5</b>
<b>V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur</b>	<b>5</b>
<b>V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier</b>	<b>5</b>
<b>VI. Rapports à fournir</b>	<b>6</b>
<b>VII. Documents de référence</b>	<b>6</b>
<b>VIII. Proposition technique et financière</b>	<b>7</b>
<b>IX. Traitements des propositions</b>	<b>7</b>
<b>IX.1 Evaluation des propositions</b>	<b>7</b>
<b>IX.2 Budget</b>	<b>8</b>
<b>X. Envoi des offres</b>	<b>8</b>

## **I. Avant-propos**

FAIR TRADE LEBANON (FTL) est une association de droit libanais dont la mission est d'accompagner les petits producteurs – y compris les plus vulnérables – vers l'autonomie par un renforcement de leurs capacités de production, l'amélioration de la qualité de leurs produits, l'accès à de nouveaux marchés. FTL sensibilise les différents

publics au Liban à un commerce plus solidaire et éthique, et joue auprès des pouvoirs publics un rôle grandissant dans la définition et la mise en œuvre de politiques économiques, sociales et environnementales qui facilitent un développement économique solidaire et durable dans les régions périphériques du Liban et contribuent à freiner l'exode rural.

En partenariat avec la Fédération Artisans du Monde (FADM), FTL a déposé une demande de subvention à l'AFD pour la mise en œuvre au Liban et en France du projet Tawazon Tabie qui a été approuvée le 21 novembre 2023.

Le projet d'une durée de trois ans (janvier 2024 – décembre 2026) prévoit un budget de 783 808 EUR, financé à hauteur de 89,31 % par l'AFD (700 000 EUR), et 10,69% par FTL (Fonds propres et valorisations).

Il est prévu de réaliser un audit de l'ensemble des dépenses du projet. En outre, une vérification des dépenses sera réalisée à la fin de la première tranche, prévue dix-huit mois après le démarrage du projet.

## II. Description du projet

Le projet Tawazon Tabie vise à contribuer à la résilience des petits producteurs de la Bekaa face aux conséquences du changement climatique par l'adoption de pratiques innovantes et un meilleur accès à des moyens de production adaptés ; par l'émergence de jeunes impliqués dans la recherche de solutions concrètes d'adaptation au dérèglement climatique dans le secteur agro-alimentaire ; et le développement de la capacité de Fair Trade Lebanon à sensibiliser et mobiliser la population sur la problématique du changement climatique.

Le partenariat avec la FADM permettra un échange d'expertise entre les deux organisations pour l'utilisation d'outils de sensibilisation au changement climatique, la création de liens entre établissements scolaires et universitaires libanais et français pour la sensibilisation d'étudiants aux problématiques de changement climatique et la réalisation de podcasts sur le changement climatique et le commerce équitable

### Le tableau décrit le projet financé par l'AFD :

Durée	3 ans
Budget total contractuel	783 808 €
Lieux	Liban et France
Objectifs de l'action	<p><b>Objectif Global</b> : Contribuer à la résilience des petits producteurs libanais face au changement climatique, à travers le soutien des populations rurales de la Békaa pour l'adoption de pratiques adaptées et la mobilisation citoyenne</p> <p><b>Objectifs Spécifiques</b> :</p> <p><u>Objectif Spécifique 1</u> : Renforcer la résilience des producteurs de la Békaa aux conséquences du changement climatique par un meilleur accès aux moyens de productions et des pratiques adaptées</p>

	<p><u>Objectif Spécifique 2</u> : Favoriser l'émergence de jeunes travailleurs impliqués dans la recherche et l'application de solutions concrètes d'adaptation au changement climatique dans le secteur agro-alimentaire.</p> <p><u>Objectif Spécifique 3</u> : Renforcer les capacités de FTL à mobiliser la population sur la problématique du changement climatique.</p>
Bénéficiaires directs	<p><b>1454</b> au total avec un minimum de 50% de femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 180 petits agriculteurs regroupés en coopératives (regroupés en un maximum de 8 coopératives agricole)</li> <li>- 120 transformateurs alimentaires dont 80% de femmes.</li> <li>- 14 membres de deux pépinières</li> <li>- 40 jeunes entrepreneurs (entre 18 et 30 ans)</li> <li>- 90 jeunes écartés de l'emploi (entre 18 et 30 ans) avec un minimum de 60% de femmes.</li> <li>- 400 étudiants (entre 16 et 25 ans) dont 100 étudiants en France et 300 au Liban.</li> <li>- 600 personnes sensibilisées du public</li> <li>- 15 membres de l'équipe de FTL</li> </ul>
Bénéficiaires indirects	<p>Le nombre de bénéficiaires indirects, qui comprend les membres des familles des bénéficiaires directs, s'élève à <b>4362</b>.</p>
Résultats attendus	<p>R.1.1 : 180 agriculteurs (coopératives agricoles) et 120 producteurs (coopératives de production et MSME) sont renforcés par l'adoption de pratiques adaptées au changement climatique</p> <p>R.1.2 : Les producteurs ciblés ont un meilleur accès à des moyens de production (équipements et intrants) leur permettant de faire face aux changements climatiques.</p> <p>R 2.1 : 40 jeunes innovateurs libanais qui répondent aux problématiques du changement climatique sont soutenus dans le développement de leur projet d'entreprise.</p> <p>R 2.2 : 90 jeunes vulnérables ont renforcé leur employabilité dans le secteur agro-alimentaire à travers le renforcement de leurs compétences techniques.</p> <p>R 3.1 : 15 employés de FTL ont renforcé leurs capacités de sensibilisation du public libanais sur les enjeux du changement climatique au Liban.</p> <p>R 3.2 : Les étudiants libanais ciblés ont les capacités de conceptualiser, d'intégrer et de répondre aux problématiques du changement climatique dans leurs futurs projets, notamment grâce au commerce équitable.</p>

Activités principales	<p>Activité 1.1.1. Étude de faisabilité</p> <p>Activité 1.1.2. Annonce à propos du projet et Sélection des bénéficiaires</p> <p>Activité 1.1.3. Formation et suivis de 180 agriculteurs et 120 producteurs</p> <p>Activité 1.2.1. Équipement des bénéficiaires avec des systèmes intelligents d'irrigation, d'accès à l'énergie et de prévention des risques climatiques leur permettant de faire face aux aléas climatiques.</p> <p>Activité 1.2.2. Soutien de deux pépinières locales à travers le renforcement de ses capacités et la fourniture d'équipements.</p> <p>Activité 1.2.3. Implémentation d'une station pilote avec des pratiques agricoles améliorées</p> <p>Activité 1.2.4. Organisation de visites de paires pour les bénéficiaires pour le partage d'expérience.</p> <p>Activité 2.1.1. Soutien de 20 start-ups proposant des solutions aux problèmes de changement climatique dans la Békaa</p> <p>Activité 2.1.2. Incuber 10 entreprises de jeunes travaillant dans le secteur de l'agroalimentaire</p> <p>Activité 2.2.1. Offrir des formations professionnelles pour 90 jeunes écartés de l'emploi</p> <p>Activité 2.2.2. Fourniture de kits de production et pour les 90 jeunes écartés de l'emploi.</p> <p>Activité 2.2.3. Stages payés pour 20 jeunes écartés de l'emploi</p> <p>Activité 3.1.1. Formation de FTL par la FAdM sur les outils de sensibilisation au changement climatique</p> <p>Activité 3.2.1. Création de liens et d'échanges entre établissements scolaires et universitaires libanais et français sur les questions de changement climatique et d'engagement citoyen (FTL, FAdM)</p> <p>Activité 3.2.2. Sensibilisation d'étudiants libanais et français aux problématiques de changement climatique (FTL, FAdM)</p> <p>Activité 3.2.3. Réalisation de podcasts sur le changement climatique et sur le commerce équitable</p>
-----------------------	---

### III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par FTL et FADM, financé à hauteur de 89,31% par l'AFD, doit faire l'objet d'un audit financier externe des dépenses réalisées au sein du projet pour chacune des deux tranches de 18 mois. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents.

L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par FTL pour les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir, présentée en Annexe X.2,

- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par l'AFD,
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier,
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de financement avec l'AFD et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2019-10-05-55-33/Guide-m%C3%A9thodologique-Initiatives-OSC-2019.pdf>)
- Certifier le rapport financier à présenter à l'AFD

## **IV. Organisation de l'audit**

### **IV1. Méthodologie et approche de l'audit**

Le consultant proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

### **IV2. Lieu d'Intervention**

Les interventions se dérouleront au Liban, dans les locaux de FTL, au Hourani Building, 2ème étage, St Elie Street, Hazmieh, Liban.

## **V. Déroulement et Étendue de l'audit**

L'audit se déroulera en deux temps :

### **V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur**

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension par FTL du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit lui permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect de ses obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet. Cette réunion peut également permettre à l'auditeur d'émettre des recommandations à FTL en début de projet.

### **V2. La réalisation et la restitution de l'audit financier**

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement et dans le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses par bailleur.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement

- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable de FTL ou dans celui de son partenaire conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays d'établissement de ce dernier et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification en Annexe 2. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

## **VI. Rapports à fournir**

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie V1 l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier décrit dans la partie V2 aura lieu avant la soumission du rapport financier intermédiaire préalable au versement de la 2<sup>de</sup> tranche de subvention de l'AFD (actuellement prévu en juillet 2025) et à la fin du projet actuellement fixé au 31 décembre 2026.

Le rapport final d'audit devra être fourni dans les six mois qui suivent la fin du projet. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence, les rétrocessions et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification (cf. annexe 2) doit être annexée au rapport d'audit.

Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

## **VII. Documents de référence**

- Convention de financement du projet entre FTL et l'AFD
- le guide méthodologique du dispositif d'appui aux OSC de l'AFD (<https://www.afd.fr/sites/afd/files/2024-03-12-25-47/2024-03/Documents%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence%20OSC%20locales%20VF%20mars%202024.zip>)
- Convention entre FTL et la FADM
- Les rapports narratifs du projet
- Le rapport financier du projet à l'issue de la première tranche, prévue au 30 juin 2025
- Le rapport financier à la fin du projet, prévue au 31 Décembre 2026
- Le budget détaillé du projet
- Les pièces justificatives nécessaires aux vérifications

## VIII. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants à FTL :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant (3 pages maximum)
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en EUR TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre de l'Ordre des Experts Comptables agréés au Liban (LACPA)
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs publics français
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, etc.)

## IX. Traitements des propositions

### IX.1 Evaluation des propositions

Le Consultant sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

<b>Critères</b>	
<b>OFFRE TECHNIQUE</b>	<b>60%</b>
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
<i>Expériences d'audit de structures ONG</i>	10%
<i>Expériences d'audit de projets internationaux</i>	10%

<i>Expérience dans l'audit de financement public</i>	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
<b>OFFRE FINANCIÈRE</b>	<b>40%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés.

Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet Tawazon Tabie et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

## **IX.2 Budget**

Le budget disponible pour l'audit est de 8,000 euros toutes taxes comprises et toutes missions sur le terrain incluses.

## **X. Envoi des offres**

Les offres sont à envoyer, par mail, en français ou en anglais, avec en objet la référence : "*Audit financier projet Tawazon Tabie*", impérativement à l'adresse suivante : [procurement@fairtradelebanon.org](mailto:procurement@fairtradelebanon.org) avec demande d'accusé de réception.

Date limite d'envoi des candidatures : le 20 juillet 2024